PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-2.h - Bonus de constructibilité pour performance énergétique – article L 128-1 du CU

Annexé à la délibération
n° ..... 14351 .....
Pour le Maire et par délégation

J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (VAR)

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le ..... 16 AVR. 2015
Publication du : ..... 20 AVR. 2015
ou
Notification du : .....
à Six-Fours-les Plages le ..... 20 AVR. 2015
Le Maire

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr

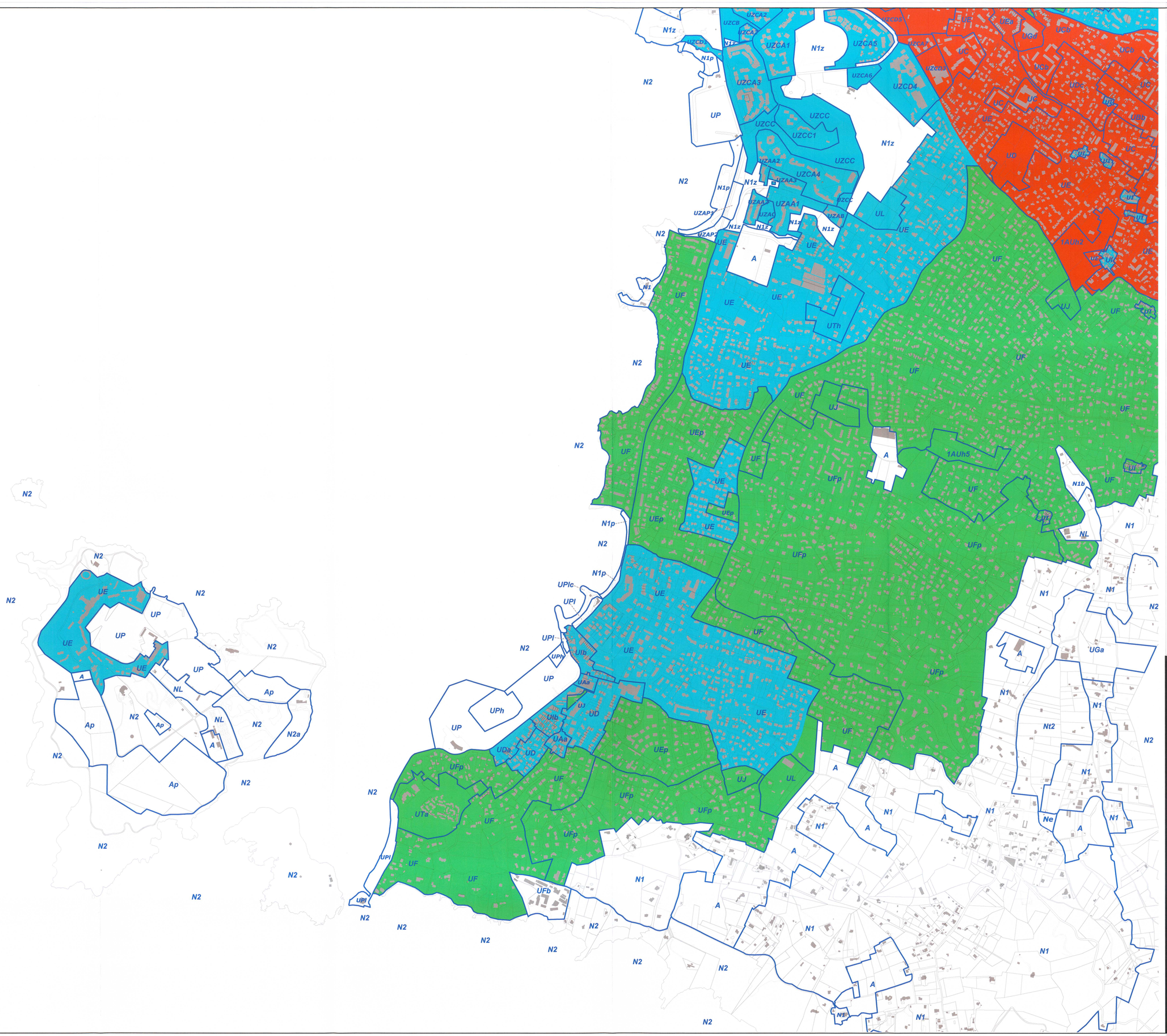

N
O
E
S

Légende :

Périmètres d'application du bonus de constructibilité établi au titre des articles L.128-1 et L.128-2 du Code de l'Urbanisme en faveur de la performance énergétique / des énergies renouvelables dans la construction

- *Périmètre 30%*
- *Périmètre 20%*
- *Périmètre 10%*

0 200 m

PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

Annexé à la délibération n° 14358
Pour le Maire et par délégation
J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-2.h Périmètres d'application des bonus de constructibilité en faveur de la performance énergétiques / des énergies renouvelables dans la construction

L.128-1/L.128-2 du Code de l'Urbanisme

Plan Partie Sud de la commune

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 16 AVR. 2015
Publication du : 20 AVR. 2015
ou
Notification du : 20 AVR. 2015
à Six-Fours-les-Plages le
Le Maire

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr

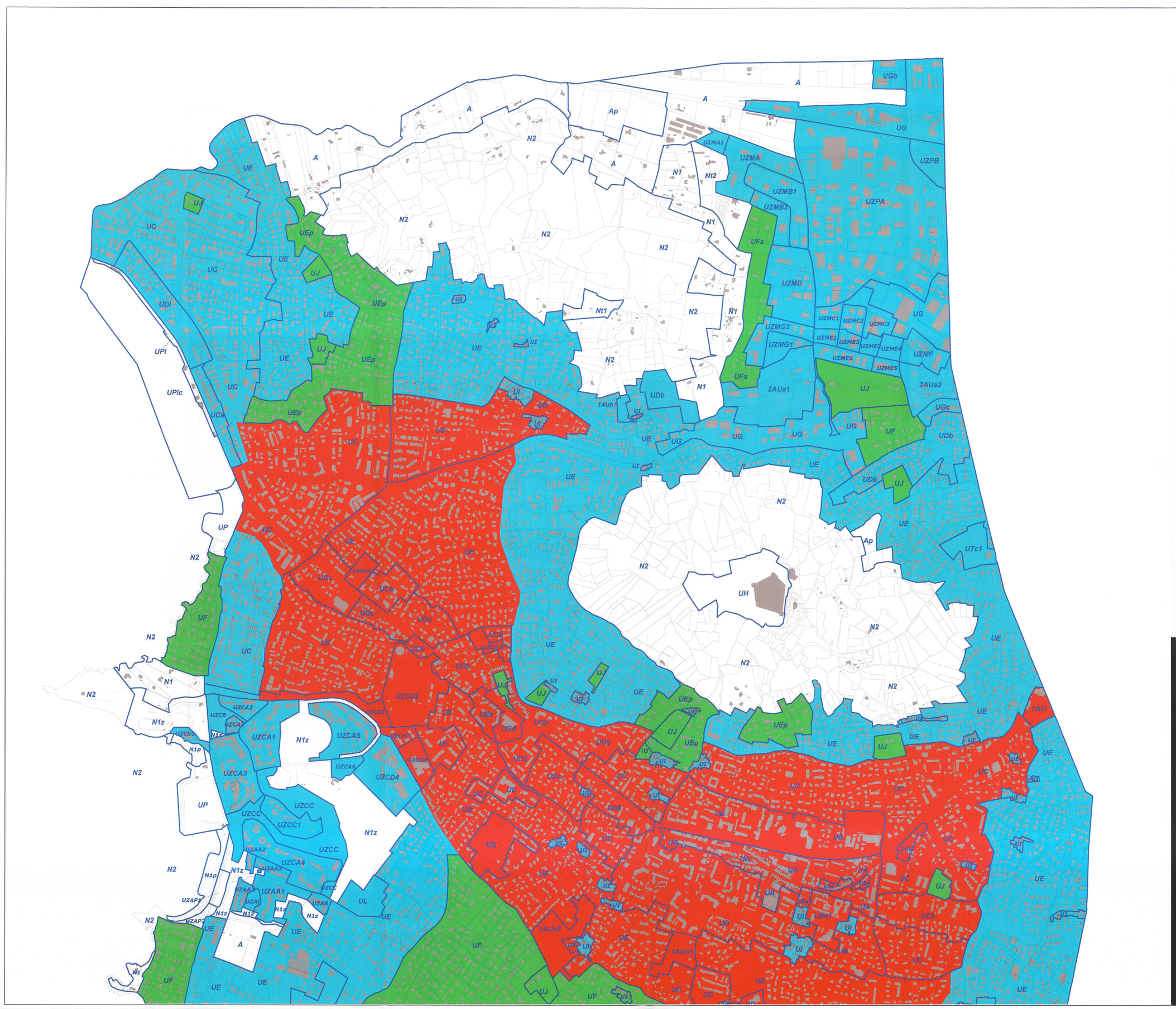

Légende :

Périmètres d'application du bonus de constructibilité établi au titre des articles L.128-1 et L.128-2 du Code de l'Urbanisme en faveur de la performance énergétique / des énergies renouvelables dans la construction

- *Périmètre 30%*
- *Périmètre 20%*
- *Périmètre 10%*

0 200 m

PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

Annexé à la délibération n° 14351
Pour le Maire et par délégation
J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-2.h Périmètres d'application des bonus de constructibilité en faveur de la performance énergétiques / des énergies renouvelables dans la construction

L.128-1/L.128-2 du Code de l'Urbanisme

Plan Partie Nord de la commune

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 10 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 16 AVR. 2015
Publication du : 20 AVR. 2015
ou
Notification du :
à Six-Fours-les-Plages le 20 AVR. 2015
Le Maire

G2C territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr

N

O E

S

Légende :

Périmètres d'application du bonus de constructibilité établi au titre des articles L.128-1 et L.128-2 du Code de l'Urbanisme en faveur de la performance énergétique / des énergies renouvelables dans la construction

- ***Périmètre 30%***
- ***Périmètre 20%***
- ***Périmètre 10%***

0 — 200 m

PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

Annexé à la délibération n° 14354 Pour le Maire et par délégation
J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

7-2.h Périmètres d'application des bonus de constructibilité en faveur de la performance énergétiques / des énergies renouvelables dans la construction

L.128-1/L.128-2 du Code de l'Urbanisme

Plan Partie Centre de la commune

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 0 AVR. 2015

Cachet de la mairie :

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le : 16 AVR. 2015
Publication du : 20 AVR. 2015
ou
Notification du :
à Six-Fours-les-Plages le : 20 AVR. 2015
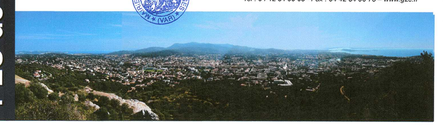
GC territoires
Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.gc.fr